

**AVISU CESEC 2022-33<sup>1</sup>**  
**AVIS CESEC 2022-33**

*Relatif à la*  
*Rilativu à u*

**Synthèse des contributions issues de la consultation citoyenne sur le déploiement de la 5G en Corse**

*Sintesi di e cuntribuzione isciute da a cunsultazione citatina nantu à a sparghjera di a 5G in Corsica*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 13 juillet 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Synthèse des contributions issues de la consultation citoyenne sur le déploiement de la 5G en Corse ;**

*Vistu a lettera di presentazione di u 13 di lugliu di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a Sintesi di e cuntribuzione isciute da a cunsultazione citatina nantu à a sparghjera di a 5G in Corsica ;*

**Après avoir entendu, Eric FERRARI, Directeur de la Transformation et de l'aménagement numériques de Corse ;**

*À nant' à u raportu di Denis LUCIANI, per a cummissione « pulitiche ambientale, assestu di u territoriu è urbanisimu »*

---

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 46

NPAV : 1 (P. SANTONI)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 45

*U Cunsigliu Ecnomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica*  
*Adunitu in seduta pienaria u 26 di lugliu di u 2022, in Aiacciu*  
*Prununzia l'avisu chì seguita*

En septembre 2021 la Collectivité de Corse a adopté, après avis préalable et favorable **du CESECC** référencé 2021-41, une délibération N° 2021/318 AC relative au lancement d'une consultation citoyenne sur le développement de la 5G en Corse.

Le rapport présentement soumis à l'avis **du CESECC** concerne la présentation des conclusions et des orientations issues de cette consultation citoyenne.

Dans son précédent avis, **le CESECC avait pointé** des dysfonctionnements des réseaux de téléphonie mobile 3G ou 4G, et ce, dans des zones qui n'avaient pas connu ce genre de dysfonctionnement auparavant. **Il confirme** aujourd'hui que cet état de fait perdure, **et le déplore**.

Comme dans son avis précédent, **le CESECC relève** qu'à ce jour, on ne dispose pas d'études qui permettent de confirmer ou infirmer la pertinence des nombreuses interrogations suscitées par l'utilisation de la 5G en matières sanitaires, environnementales, sociales et économiques. Comme précédemment, **il préconise** la mise en œuvre d'études qui soient réalisées par un organisme indépendant.

**Le CESECC rappelle** néanmoins que la solution se trouve probablement dans la recherche d'équilibres et que ces études devront aussi comprendre l'indication des aspects positifs que peut présenter la 5G, comme, par exemple, la mise en œuvre de solutions avancées de télémédecine dans des portions du territoire insulaire qui pourraient être considérées comme des déserts médicaux.

**Il souligne** le fait qu'on retrouve dans la problématique du déploiement de la 5G le fait d'une application verticale de directives nationales et européennes, d'une manière qui ne semble pas satisfaisante pour les habitants du territoire. **Il considère** qu'il est important que les régions puissent se prononcer et avoir voix au chapitre et qu'elles ne soient pas soumises de façon péremptoire aux décisions d'organisations centralisées et autocratiques.

Enfin, **le CESECC souhaite** évoquer la démarche de cette consultation citoyenne ouverte en elle-même au travers de plusieurs points :

- ✓ Tout d'abord, **il salue** tout ce que cette démarche peut avoir de positif **et suggère** qu'elle pourrait très utilement être reconduite sur nombre de sujets ayant un impact sociétal fort sur la population corse.
- ✓ **Il souligne** l'intérêt porté par les usagers consultés à l'aménagement de leur territoire **et salue** le fait qu'elle ait clairement exposé son fonctionnement, en particulier le fait qu'il soit clairement affiché dès le début que les résultats ne seraient pas pour autant suivis d'effet de

manière exhaustive, et considère que ce fait a été bien appréhendé et compris par les répondants.

- ✓ **Il approuve** son caractère innovant sur notre territoire, et le fait que cette consultation ait fait émerger l'expression d'attentes différentes de celles envisagées initialement, mises à disposition de manière transparente, ainsi que des pistes de solutions ou, à tout le moins, de réflexion alternatives.
- ✓ **Il attire** cependant l'attention sur les points suivants :
  - Une consultation de ce type permet de recueillir le ressenti des usagers. De fait, le risque exprimé n'est pas un risque effectif mais un risque perçu. Si l'on se réfère aux définitions communément admises du risque, c'est la probabilité d'exposition à un danger. Il rappelle que dans le cas précis de la 5G, pour pouvoir évoquer un risque, il faut pouvoir prouver à la fois l'existence du danger et la possibilité d'y être exposé. C'est donc tout l'intérêt de pouvoir faire conduire, par un organisme indépendant, des études concluantes.
  - Il ressort de la consultation l'expression d'un sentiment de défiance, envers les opérateurs, envers les institutions, et envers la technologie. Cela pose donc le problème de la crédibilité des informations communiquées au public et le besoin de construire la confiance entre les citoyens et les autorités.
  - L'issue de la consultation montre qu'il est possible que les usagers aient le sentiment d'être consultés sur des décisions qui auraient déjà été prises par ailleurs. C'est un élément dont il faut tenir compte lors de l'analyse.

En conclusion, **le CESECC approuve** et soutient la démarche de consultation citoyenne et appelle de ses vœux une mise en œuvre récurrente de solutions basées sur l'intelligence collective, ainsi que l'ensemble des articles de la délibération afférente au rapport de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse.

**La Présidente,**



**Marie-Jeanne NICOLI**